

4. Budget 2005
 - introduction du Conseil synodal
 - commentaires de la Commission d'examen de la gestion
 - budget 2005
5. Information sur la Fédération des Eglises protestantes (FEPS) par le président du Conseil, le pasteur Thomas Wipf
6. Enseignement religieux à l'école secondaire, principe d'une aumônerie
7. Propositions et motions de juin 2004 :
 - a) motion du Conseil paroissial de Neuchâtel
 - b) motion de Christophe Kocher et consorts
8. Propositions et motions éventuelles des Conseils paroissiaux ou des députés
9. EREN 2003 :
 - Information de la Commission d'examen de la gestion sur son travail d'évaluation.
 - Information du Conseil synodal concernant le pilotage, l'accompagnement et l'évaluation du processus EREN 2003
10. Information sur la mise en place de la politique des oeuvres
11. Situation financière des œuvres d'entraide
12. Information du Conseil synodal sur le nouveau Psautier
13. Information sur la Fédération des Facultés de théologie romandes

Les prochaines sessions sont fixées aux 15 juin 2005 (lieu à définir) et 7 décembre 2005 à La Chaux-de-Fonds.

La cérémonie de consécration aura lieu le dimanche 23 octobre 2005 (lieu à définir).

1. Validations d'élections complémentaires :

a) Nouveaux / Nouvelles député(e)s :

L'élection de **Mme Marianne Huguenin**, nouvelle députée laïque de la paroisse de La Chaux-de-Fonds, est validée par une grande majorité.

2. Elections complémentaires

a) Bureau du Synode (1 secrétaire) **aucun candidat**

Le président Phil Baker précise qu'un nouveau secrétaire n'a pas été cherché activement parce que, le PV étant rédigé par des professionnelles, ce poste a perdu de son importance.

b) Conseil synodal (1 membre ministre)

M. Jacques Laurent, Le Joran, présente brièvement le pasteur Fabrice Demarle, né à la Chaux-de-Fonds, derrière l'église des Forges où s'est tenu le Synode de décembre 2003. Fabrice Demarle, âgé de 34 ans, est licencié en théologie de la Faculté de Neuchâtel, marié et père d'un petit Marius. Il possède toutes les qualités nécessaires à un Conseiller synodal : sens de l'organisation, de la planification et esprit de décision qui en feront un élément moteur des autorités exécutives de l'Eglise.

Le pasteur Demarle s'est illustré en qualité de responsable du catéchisme et directeur de camps, co-fondateur et animateur d'un concept nouveau de

sensibilisation des jeunes au religieux. Avec quelques passionnés de la jeunesse, il a fondé l'OCHN, soit l'Office de catéchisme hors norme. M. Laurent souligne encore que Fabrice Demarle fut objecteur de conscience et qu'il travailla au secteur des réfugiés du Centre sociale protestant. Pasteur à Cortaillod de 1997 à 2003, modérateur du Colloque, actuellement chargé des adolescents des paroisses du Joran et du Val-de-Ruz Nord, formateur de jeunes animateurs de catéchisme, membre du Conseil du centre cantonal Théologie, Education et Formations, il amènera incontestablement un regard novateur au Conseil synodal et le Bureau du Synode recommande sa candidature.

L'élection se fait à main levée ; **le pasteur Fabrice Demarle est élu à une large majorité**, aucun avis contraire, une abstention.

A son retour dans la salle, **le pasteur Fabrice Demarle** remercie l'assemblée de la confiance qui lui est témoignée et dit se réjouir de travailler dans sa nouvelle fonction.

La pasteure Isabelle Ott-Baechler, présidente du Conseil synodal, prend congé de **M. Christian Miaz**, membre du Conseil synodal, qui met un terme à sa fonction de conseiller synodal. Elle rappelle que le pasteur Miaz est entré au Conseil synodal en 1997, où il a apporté son sens développé de l'écoute, son souci des autres, la loyauté nécessaire à l'exercice de l'autorité et y a fait valoir son point de vue de pasteur de paroisse. Il a participé à créer un esprit d'équipe. Mélomane averti et conseiller synodal attachant, organisé et précieux, ami, aussi, Christian Miaz est chaleureusement remercié au nom du Conseil synodal.

c) Commission de consécration (1 membre laïc)

Les recherches entreprises n'ont toujours pas permis de trouver un candidat à ce poste qui demeure vacant.

d) Synode missionnaire (1 députée)

Mme Isabelle Rohrbach, âgée de 33 ans, célibataire, a une formation d'économiste d'entreprise et travaille comme coordinatrice informatique. Elle préside le Centre d'activités Terre Nouvelle de la paroisse de la Chaux-de-Fonds et a eu de nombreuses activités humanitaires : construction d'une école à Ouagadougou, Burkina Faso (1995), déléguée jeune de l'EREN aux assises de la Communauté d'Eglises en mission en 1996, création de l'ancien groupe Terre Nouvelle junior de la Chaux-de-Fonds (1996), construction d'une bibliothèque à Cali (Colombie) en 1997, création d'une ONG dans le domaine de la salubrité publique et mise en oeuvre d'un site pilote à Abidjan (Côte d'Ivoire) en 2001, soutien et visites de projets en Bolivie, Rwanda, République démocratique du Congo et Côte d'Ivoire.

Mme Rohrbach est élue à main levée, à une très large majorité.

3. Rapport du Conseil synodal concernant le taux de la contribution ecclésiastique pour les personnes physiques

M. Georg Schubert, pour le Conseil synodal, commente le rapport. Il y a lieu de désenchevêtrer la question technique de la question politique. L'Eglise ne peut pas profiter d'un changement de l'indice de l'impôt cantonal des personnes physiques pour encaisser davantage de contribution ecclésiastique.

L'Etat de Neuchâtel rend déjà de grands services en encaissant la contribution et il n'est pas envisageable de lui demander d'appliquer trois taux selon l'Eglise reconnue concernée. Le taux de 11% est déjà le résultat

de négociation entre les trois Eglises car l'Eglise catholique romaine souhaitait appliquer un taux de 9%.

Actuellement, pour l'EREN, 36% des bordereaux envoyés sont payés partiellement ou intégralement et 64% pas du tout. Pour l'Eglise catholique romaine seuls 24% sont payés. Il est donc logique de se dire qu'en cas de baisse du taux, on pourrait envisager plus de paiements partiels ou totaux. Sur un montant facturé de 24 millions, les trois-quarts ne sont pas payés. 35'000 facturations sont envoyées mais il est difficile de dire à combien de personnes elles correspondent réellement. 1'300 sont réglées intégralement et 11'000 partiellement. Avec un taux de 11% le montant facturé s'élèverait à 23 millions, 11,5% à 24 millions et 12% à 25 millions. Comme on ne sait pas de quelle manière les gens vont réagir il n'est pas possible de se faire une idée sur l'effet de l'adaptation à la hausse ou à la baisse du taux.

Une augmentation du taux à 11,5 voire 12% posera des problèmes avec les autres Eglises et l'Etat par rapport aux délais et aux procédures. Sans justification cela signifierait que l'EREN profite de cette occasion pour facturer des contributions plus élevées. Le Conseil synodal refuse de profiter d'une décision politique.

Le président ouvre la discussion sur l'entrée en matière.

M. Fred-Eric Jan, La Côte, explique que la baisse interpelle le Conseil paroissial qui est sensible à l'argument de ne pas profiter mais ne souhaite pas non plus une diminution des rentrées estimées à 400'000.- fr. par an sans tenir compte du déficit prévu au budget.

La pasteure Corinne Cochand, Val-de-Travers, va dans le même sens. La paroisse estime une perte sur 3 ans dépassant le million alors que les charges de l'EREN ne diminuent pas. Avec, par exemple, l'enseignement religieux, de nouvelles charges pourraient venir alourdir les comptes. Il faut tenir compte de la perte sur les rentrées et de la base fixée qui servira de référence pour des adaptations ultérieures. On assiste donc à une réduction par le bas afin d'éviter des tensions avec les autres communautés.

M. Georg Schubert, pour le Conseil synodal, répond que tous ces calculs sont théoriques et ne correspondent pas à la réalité, chaque contribuable étant libre de payer ce qu'il veut. Le Synode doit se demander quelle serait sa réaction en voyant que l'Eglise a profité de cette occasion pour augmenter ses facturations.

Il n'y aura pas d'effet sur les finances des paroisses. Au niveau cantonal une bonne collaboration avec les autres Eglises est très importante particulièrement aussi pour la campagne de sensibilisation qui va venir. Le Conseil synodal souhaite que le Synode entre en matière et accepte le taux de 11%.

Au vote, l'entrée en matière est acceptée par une grande majorité.

Le Conseil paroissial de **La Chaux-de-Fonds** dépose une nouvelle résolution :

« Le Synode décide que le taux de la contribution ecclésiastique pour les personnes physiques est fixé à 12% de l'impôt cantonal direct dès 2005. ».

M. Vincent Genzoni, La Chaux-de-Fonds, estime que le cadeau de 0.5% est inutile et coûteux et surtout pas incitatif auprès des personnes pour qu'elles paient davantage. Il est difficile d'imaginer une vague positive qui compenserait le 0.5% à abandonner. Chaque paroisse fournit des efforts considérables pour arriver à boucler selon les budgets prévus et, par respect pour toutes ces personnes, comment leur expliquer que le Synode

décide de baisser ses recettes. Le Conseil paroissial souhaite que le statu quo soit maintenu. La proposition de 12% vise à laisser une marge de manœuvre dans la discussion pour obtenir un 11,5%.

Le pasteur Pierre de Salis, Centre cantonal Théologie, Education et Formation, signale que le cadeau de 0.5% correspond bien à une baisse de 3,5 postes et équivaut aussi à ce qui se passe dans les cantons de Vaud et Genève.

M. Georg Schubert, pour le Conseil synodal, précise que ce ne sont pas des chiffres absolus et que la perte ne peut pas être estimée à 400'000.- fr. Il faut d'abord peser l'intérêt vis-à-vis des autres Eglises et de l'Etat. Pour 2005 il est trop tard pour changer quelque chose car on devrait repartir dans des négociations et le délai est bien trop court. La comparaison avec une perte de 3,5 postes est inacceptable car elle part de l'idée que chacun payera la totalité de sa contribution ce qui est totalement incertain. Le taux de 11% est déjà un compromis avec la demande des catholiques romains.

Mme Marie-Henriette Zweiacker, Entre-deux-Lacs, remercie le Conseil synodal pour le travail effectué et lui donne la totale approbation de sa paroisse. Ce rapport leur a rendu confiance dans les relations avec les autres communautés. La paroisse soutient le Conseil synodal pour le 11%.

M. Vincent Genzoni, La Chaux-de-Fonds, est bien conscient des négociations mais n'apprécie pas d'être mis devant le choix déjà effectué par l'exécutif. Il aimerait connaître la motivation claire de la baisse de 0.5%, difficile à imaginer dans la situation actuelle. De plus cette diminution n'est pas prise en compte dans le budget 2005.

M. Georg Schubert, pour le Conseil synodal, explique que la loi sur le désenchevêtrement a été votée cet été et comme il n'y a pas eu de Synode depuis juin, il n'était pas possible d'agir autrement. Le taux actuel de 15% est fixé par le Règlement général et il est donc nécessaire, pour le modifier, d'avoir une décision du Synode. Chaque Eglise a fait un pas, y compris le Conseil synodal qui a accepté un 11%.

Au vote, l'amendement est refusé par 27 voix contre 12.

Au vote, la résolution 1 est acceptée par une grande majorité, elle a la teneur suivante :

Le Synode décide que le taux de la contribution ecclésiastique pour les personnes physiques est fixé à 11% de l'impôt cantonal direct dès 2005.

Le président ouvre la discussion sur la résolution 2 :

M. Fred-Eric Jan, La Côte, estime que le Synode doit être consulté et entériner une telle décision. Ce taux est directement lié au budget et comme il est défavorable de 0,5% il pourrait encore aggraver le résultat des rentrées dans le futur.

Mme Marie-Henriette Zweiacker, Entre-deux-Lacs, trouve que cette décision n'est valable qu'en cas d'urgence et qu'il faut laisser au Synode le temps et la responsabilité de prendre une décision importante.

M. Jacques Laurent, Le Joran, est surpris que l'on soit confiant pour la première et pas pour la seconde. Il est important de laisser la possibilité d'une réaction rapide et efficace à l'exécutif de l'Eglise. Si la relation mathématique est maintenue, l'essentiel est préservé.

M. Georg Schubert, pour le Conseil synodal, explique que l'idée est de faciliter le travail du Synode dans une question technique mais sans lui enlever ses compétences. Sans changement la difficulté reste la même; au Synode de décembre il est déjà trop tard. En cas de changement après le mois de juin, il reste un risque de devoir agir dans l'urgence.

M. Luc Dapples, Centre cantonal Théologie, Education et Formation, précise que cette décision n'exclut pas que le Synode revienne sur la question du taux mais laisse au Conseil synodal une certaine sérénité pour effectuer son travail.

Au vote la résolution 2 est acceptée à une grande majorité. Elle a la teneur suivante :

En cas de nouvelles modifications par l'Etat de l'indice de l'impôt cantonal direct des personnes physiques, le Synode habilite le Conseil synodal, d'entente avec les Eglises reconnues, à modifier le taux de la contribution ecclésiastique (arrondi) de manière à conserver la même relation mathématique qu'aujourd'hui (indice 100/15%) et qu'en 2005 (indice 130/11%).

Au vote, l'ensemble est accepté à une majorité évidente.

4. Budget 2005

M. Georg Schubert, pour le Conseil synodal, commente le budget 2005. Il présente un déficit de 340'000.- fr. ce qui n'est ni surprenant ni satisfaisant. Il n'a pas été possible de faire différemment, suite à la décision du Synode de maintenir tous les postes de travail. Le paiement de la contribution diminue chaque année, le nombre de protestants d'environ 500 par an. Les postes touchés par la pénurie doivent figurer en charge dans le budget, mais ça ne signifie pas que la totalité du point D.2 paroisses, sera utilisé.

Sous A 1, au poste des imprimés et divers on constate une forte augmentation due au nouvel organe Info@EREN.ch qui va remplacer l'En Bref et permettre la cohérence d'une politique claire de l'information.

Sous D.1, Contributions à la FEPS, la clé de répartition a changé et passé de 2,96 à 1,846. Il est préférable de baisser le taux de contribution des Eglises économiquement faibles et de leur permettre de régler leur participation plutôt que de compenser par un Fonds de solidarité. Pour 2005, l'EREN touchera encore 14'000.- fr. du Fonds de solidarité. Cette période de transition durera jusqu'en 2006.

Pour la CER la somme globale reste identique mais elle a été répartie différemment.

Sous D.6, Efforts financiers, on a constaté que la campagne de sensibilisation actuelle n'avait pas donné les réactions escomptées. La Commission Inter-Eglises a décidé un moratoire pour esquisser un nouveau cadre pour une campagne de visibilité : montrer ce que l'Eglise fait pour la population et ne plus sensibiliser directement au paiement de la contribution tout en tenant compte de l'importance de payer sa contribution, si possible, intégralement.

Avec le changement de secrétaire général, ce point a pris du retard. Le temps a tout simplement manqué pour comprendre le système actuel et le changer en même temps. Le Conseil synodal propose d'accepter ce budget en sachant qu'avec les postes non repourvus il y aura une économie d'environ 200'000.- fr. et avec le moratoire pour la campagne de sensibilisation de 50'000.- fr. environ.

Ce budget est encore transitoire et la question qui se pose pour 2006 est d'arriver à ne pas diminuer les rentrées de la contribution à moins de huit millions. Dans les dépenses plus élevées il faudra tenir compte de l'augmentation des salaires. Alors de quelle manière aborder ce point ? En réduisant les postes ou en augmentant les rentrées. Dans les autres cantons un pasteur s'occupe de 2000 à 3000 personnes, dans l'EREN de 1000 à 1500. Est-ce une direction à prendre ? Il faut tenir compte de l'effet de telles mesures sur le terrain et sur les rentrées de la contribution.

Est-il possible de récolter plus d'argent, par exemple, en créant des projets novateurs et de toucher de la sorte les protestants fidèles et les anonymes (64%) ?

Il est indispensable de chercher dans toutes les directions et de ne pas renoncer sous prétexte que l'on n'a jamais osé ou pensé agir d'une autre manière. On peut aussi envisager un autre fonctionnement : la caisse centrale participe au salaire des pasteurs à raison des 2/3 et les paroisses pour 1/3. La contribution financière nous met dans la même position qu'une Eglise libre, alors osons réfléchir librement à toutes les possibilités. Il y a un sérieux effort à fournir pour intéresser les protestants à la vie de l'Eglise.

Aujourd'hui nous versons un même salaire pour les responsables et les diacres, faut-il faire des distinctions, offrir une carrière aux permanents, offrir des salaires plus élevés ? Le groupe "conditions de travail" pour les employés et la Commission des finances doivent trouver des conclusions valables pour aboutir au budget 2006.

Le travail est important parce qu'un budget n'est pas seulement quelques pages avec des chiffres, mais l'expression de la volonté politique de fixer les tâches et les conditions par lesquelles nous dépenserons les onze millions dont l'EREN dispose. Dans cette perspective, le Conseil synodal demande d'accepter le budget 2005 pour permettre d'aller vers de nouveaux projets.

M. Bertrand Jaquet, pour la CEG, remarque que le budget présente, pour de nombreux postes, les mêmes montants en 2004 et en 2005. Il serait difficile de faire autrement car 2004 est un premier essai pas encore précis de la nouvelle structure d'EREN 2003. Les comptes 2004 ne sont pas encore bouclés et pourraient réserver quelques surprises.

Le montant de la contribution est-il trop optimiste ou réel ? En 2003 huit millions ont été comptabilisés, en gardant la différence de 500'000.- fr, on risque une augmentation de la perte.

Le poste "total recettes" baisse de 100'000.- fr. et les dépenses du département de l'Intérieur augmentent de 150'000.- fr. ce qui explique déjà partiellement la perte de 370'000.- fr.

L'adaptation des salaires est indispensable et il faudra en tenir compte pour le budget 2006.

Pour les centres cantonaux le budget manque d'élaboration et devrait être plus affiné afin d'éviter des surprises.

Les postes non repourvus ne donnent pas automatiquement une économie du montant des salaires non versés, car, dans la mesure du possible, le Conseil synodal essaie d'y mettre des desservants.

Le déficit prévu est de 371'000.- fr, soit 3% du budget. Ce manque est financé par les transitoires (réserve effectuée lors du changement de perception des impôts en 2001). Il n'est pas sain de maintenir ce système et, pour 2006, la garantie du maintien des postes va disparaître et permettre l'élaboration d'une véritable politique budgétaire. Si le Conseil synodal envisage, pour le budget 2006, de toucher aux postes, la CEG demande qu'une large concertation soit organisée avec les paroisses, le Synode, la Commission d'examen de la gestion et le Conseil synodal.

La CEG recommande au Synode d'adopter le budget 2005.

Le président passe à l'examen du budget qui présente des recettes pour un montant de 9'525'000.- fr. + participation de tiers et autres ressources de 1'501'300.- fr. et des charges pour 11'397'580.-fr. soit un excédent de charges de 371'280.- fr.

Le pasteur Pascal Wurz, Hautes Joux, rappelle que la paroisse a déjà interpellé le Synode au sujet des contributions à la FEPS qui ne cessent d'augmenter; environ 48% depuis 2003. La nouvelle clé avait été établie pour soulager les Eglises pauvres. Le Conseil paroissial demande de mandater les représentants de l'EREN pour faire part à la FEPS du souci de cette participation toujours plus élevée. Si l'augmentation du budget de la FEPS dépasse les normes fixées par la résolution 127a de 1997, le Conseil paroissial attend du Conseil synodal qu'il établisse un rapport au Synode afin d'appuyer une interpellation à l'Assemblée des délégués de la FEPS lors de la présentation du budget 2006.

M. Georg Schubert, pour le Conseil synodal, répond que, pour un montant absolu, il est vrai que les contributions à la FEPS augmentent. Les autres Eglises ont aussi des difficultés plus importantes de financement. La clé de répartition en tient compte et il faut aussi se rappeler que l'EREN reçoit des cadeaux des autres Eglises. Il est plus correct de changer la clé de répartition et de la soutenir que de jouer au pauvre. La question qui se pose est de savoir si la FEPS doit être soutenue et si son travail est nécessaire? Si c'est le cas il faut assumer ses responsabilités et soutenir un organe dont on est membre et qui effectue aussi un travail à notre place. La résolution 127 est toujours en vigueur. La clé prend en compte les salaires et l'EREN ne paie pas plus pour un poste romand que pour un neuchâtelois.

Le pasteur Pascal Wurz, Hautes Joux, estime qu'il est nécessaire de rester dans la mesure de la résolution. Si le Synode outrepassé ses résolutions on se trouve devant un grave problème institutionnel. Pour 2006 de quelle manière va-t-on justifier la réduction des postes annoncée tout en légitimant l'augmentation de la contribution à des organes extérieurs?

M. Georg Schubert, pour le Conseil synodal, explique qu'il y a une mauvaise compréhension. Le fonds de solidarité ne fait pas partie de la résolution 127a. Il est nourri bénévolement par les Eglises alémaniques. Si elles ne sont plus d'accord de l'alimenter et qu'il tombe, on ne peut pas dire que le Synode a violé la résolution. Le budget pour la FEPS a été établi selon la nouvelle clé. L'EREN a négocié et obtenu de baisser sa contribution. Par contre elle ne reçoit plus le fonds de solidarité ce qui fait qu'au final elle paie plus.

Le pasteur David Allisson, La Chaux-de-Fonds, pour le point Centre cantonal aumôneries, souhaite savoir pour quelles raisons les hôpitaux de La Chaux-de-Fonds et du Locle ne sont pas mentionnés et quelle est leur situation.

M. Georg Schubert, pour le Conseil synodal, répond que pour le moment cette participation est toujours en suspens.

M. Fred-Eric Jan, La Côte, remarque que depuis plusieurs années le déficit est comblé par le fonds de roulement et il aimerait avoir des explications.

M. Georg Schubert, pour le Conseil synodal, explique que le fonds de roulement se monte en 2003 à 2 millions et qu'il est alimenté par des dons et des legs.

M. Bertrand Jaquet, CEG, souhaite une réponse du Conseil synodal sur la concertation du Synode, paroisses, Conseil synodal et CEG, pour le tableau des postes touchés.

M. Georg Schubert, pour le Conseil synodal, répond qu'il est évident que ce travail se fera en commun pour intégrer les différents avis. Le Conseil synodal confirme la négociation avec les paroisses et les Centres cantonaux.

Au vote, l'entrée en matière est acceptée.

Au vote, la résolution est acceptée à une très grande majorité. Elle a la teneur suivante :

Le Synode accepte le budget 2005 présenté.

5. Information sur la Fédération des Eglises protestantes (FEPS)

Le pasteur Thomas Wipf, président de la FEPS, salue le président et les membres du Synode ainsi que la présidente et les membres du Conseil synodal et remercie de l'invitation qui lui a été faite de présenter le travail de la Fédération des Eglises protestantes de Suisse (FEPS) et transmet les salutations du Conseil de la FEPS.

Il constate que les jeunes se donnent moins de peine pour apprendre une deuxième langue nationale, en particulier en raison de la très forte concurrence de l'anglais, et pense que ce désintérêt pour les langues officielles diminue la solidarité dans notre pays.

Le pasteur Wipf affirme que la FEPS a suivi avec beaucoup d'intérêt le processus EREN 2003. Cette réorganisation était un pas courageux vers une Eglise populaire moderne, compétente et proche des gens. Seules quelques Eglises membres de la FEPS ont amorcé une réorganisation de cette ampleur. Il évoque également le nouveau Concordat entre l'Etat de Neuchâtel et les trois Eglises reconnues qui a entériné une bonne collaboration et un soutien réciproque. Il espère que cette solution donnera des impulsions positives non seulement pour les Eglises en Suisse romande mais également dans toute la Suisse où les rapports entre Eglise et Etat sont discutés.

La nouvelle organisation de l'EREN et le Concordat soulèvent la question de la mission fondamentale de l'Eglise actuelle dans toutes les Eglises de la FEPS. La communauté chrétienne ne peut exister que dans une communauté élargie au-delà des communes et des cantons.

Quel est le but de la FEPS et quel est son fonctionnement ? La communauté ecclésiale s'édifie de bas en haut, de l'homme face à Dieu au Conseil œcuménique des Eglises en passant par les paroisses, les Eglises cantonales, le regroupement des Eglises protestantes dans la FEPS et l'Alliance réformée mondiale. Cependant, ces forces peuvent également nous affaiblir si nous oublions que nous sommes une partie d'un tout plus grand. Il nous manque alors la "catholicité", l'universalité de l'Eglise chrétienne. La FEPS assume une fonction de pont au sein du protestantisme suisse et elle l'assume aussi au niveau de l'œcuménisme mondial. Elle existe depuis 80 ans dans sa forme actuelle. Ces dernières années ont démontré que ce regroupement national (1100 paroisses et 2,4 millions de membres) est nécessaire. La FEPS représente également les Eglises auprès des autorités fédérales et dialogue avec les autres Eglises chrétiennes, les communautés juives et les représentants d'autres religions. Elle est active pour ses Eglises et à leurs côtés ; c'est une fédération d'Eglises indépendantes dont les partenaires sont les Eglises cantonales et leurs Synodes.

La FEPS poursuit quatre objectifs :

- les Eglises membres;
- les autres Eglises protestantes ;
- l'œcuménisme. Le dialogue avec le judaïsme et les autres religions;
- la société et la politique.

Son organisation est articulée sur l'Assemblée des délégués (75 délégués provenant de 26 Eglises), la Conférence des Directions des Eglises (organe consultatif), le Conseil de la FEPS (9 membres et une présidence à plein-temps) et le secrétariat à Berne (31 personnes pour 26 postes complets), scindé en trois départements : Relations intérieures, Relations extérieures et Institut de théologie et d'éthique.

Le financement de la FEPS est assuré par les contributions des Eglises membres soit 5,4 millions de francs (environ 0,7 % des recettes fiscales totales des Eglises - 700 millions de francs -). Environ 20 % soit presque un million sont versés aux organisations ecclésiales internationales et pour les droits d'auteur pour la musique, les textes, les copies et Internet.

M. Wipf relève encore des thèmes et projets qui l'ont particulièrement absorbé récemment :

La FEPS a soulevé la question de l'évolution future des rapports de la Confédération avec les Eglises et communautés religieuses en Suisse. Elle est convaincue que l'Etat est intéressé à maintenir un dialogue permanent avec les Eglises et les Communautés religieuses qui transmettent des valeurs éthiques. L'Etat est neutre religieusement mais il a besoin de citoyens qui se laissent guider par des valeurs. Le Conseil de la FEPS a donc mis sur pied un groupe d'experts qui proposent d'introduire un article sur les religions dans la Constitution fédérale. Le chemin pour parvenir à une solution sera long mais les défis de notre société multiculturelle avec ses diverses religions seront de plus en plus importants.

Dans ce cadre, M. Wipf a proposé de créer un Conseil suisse des religions qui réunirait les représentants nationaux des trois religions monothéistes, les juifs, les chrétiens, les musulmans. Les objectifs prioritaires seraient de contribuer au maintien de la paix religieuse en Suisse; favoriser la compréhension mutuelle sur les préoccupations communes; instaurer la confiance entre Communautés religieuses; entretenir un dialogue sur les questions actuelles touchant la politique religieuse et être un interlocuteur possible pour les autorités fédérales.

Un contrat de prestations sera signé à Berne entre la FEPS, Mission 21 et le Département missionnaire. La FEPS et ses Eglises ont redéfini la collaboration avec l'EPER, Pain pour le prochain et aussi avec Mission 21 et le Département missionnaire. Le résultat est satisfaisant mais la réflexion doit continuer également en Suisse romande. Lausanne et Bâle, le DM et Mission 21 doivent continuer à se développer avec comme but stratégique un "Département Mission Suisse". Les rapports des Eglises de Suisse romande avec le DM ne semblent pas encore clarifiés. Les Eglises de Suisse alémanique continuent de verser un montant important au DM, sur la base des mandats de prestations. En comparaison, la contribution des Eglises de Suisse romande à l'EPER et à PPP est plutôt limitée si l'on tient compte des frais pour les deux bureaux romands de l'EPER et de PPP. Mais il est toujours possible d'arriver à trouver de bonnes solutions.

Pour conclure, M. Thomas Wipf adresse ces quelques mots à l'assemblée :

"Chers membres du Synode, nos Eglises et donc la FEPS doivent relever de gros défis, nous en sommes tous conscients. Je suis convaincu que la conception protestante de la foi chrétienne et de l'Eglise a un avenir. Elle peut encourager et soutenir d'une manière décisive les êtres humains dans leurs efforts pour développer leur individualité et réaliser leur

épanouissement dans leur recherche de repères et dans leur besoin de sécurité et de solidarité. Je plaide donc pour une nouvelle conscience protestante. Pas une conscience limitative qui exclut mais une conscience qui exprime clairement notre contribution dans l'ensemble des témoignages chrétiens. Nous avons besoin les uns des autres et la FEPS est là pour vous et pour votre Eglise. Mais la FEPS ne peut assumer ses tâches et être une voix perceptible du protestantisme suisse si elle ne peut compter sur le soutien de ses Eglises membres.

Je remercie chacune et chacun d'entre vous pour votre engagement en faveur de notre Eglise; le soutien de l'EREN à la FEPS est fort et fiable. Je souhaite à l'EREN que Dieu vous bénisse durant cette période de l'Avent."

A 10 h 55, **M. Phil Baker**, président du Synode, salue les invités, cite les excusés et convie chacun à suivre le culte qui sera présidé **par la présidente du Conseil synodal**.

Au cours de ce culte, se déroule l'installation des pasteures **Daphné Guillod-Reymond** en tant qu'agente d'éducation chrétienne, **Ellen Pagnamenta** et **Véronique Tschanz Anderegg** en tant qu'aumônières.

M. José Clottu est installé dans ses fonctions de secrétaire général.

A l'issue du culte, la présidente du Conseil synodal prend congé des pasteurs **Marianne Briner Lavater**, **Eva Putsch**, **Françoise Surdez**, **Pierre-Alain Gretillat**, **Frédéric Hamman**, **Guy Labarraque** qui quittent le service de l'EREN ainsi que de la diacre **Liliane Malcotti**, du secrétaire général **Werner Alder**, du pasteur **Thierry Perregaux** et de l'attaché de presse **Michel Vuillomenet**, qui ont pris leur retraite.

14 h 15

REPRISE DE LA SESSION

M. Thomas Wipf étant toujours présent, **le président** propose de consacrer un moment aux réactions et questions suscitées par l'exposé sur la FEPS.

M. Peter Aerne, Neuchâtel, souhaite poser trois questions à M. Wipf :

- "vous connaissez l'article de M. de Salis concernant le projet d'un évêque dans les Eglises cantonales et également au niveau national : s'agit-il d'un projet personnel de M. Locher, directeur des affaires étrangères de la FEPS, ou est-ce un projet adopté ?"

- "Vous avez mentionné le projet de révision constitutionnelle : quand commencera-t-on la récolte des signatures ?"

- Il y a un projet de muter la FEPS dans une véritable Eglise nationale suisse ; où en est ce projet ?"

M. Thomas Wipf, FEPS, répond qu'il s'agit de questions très difficiles : c'est un des devoirs de la FEPS de parler des enjeux importants de l'Eglise protestante parce que beaucoup d'Eglises réformées sont issues de l'Etat. Maintenant Eglises et Etat se séparent ce qui pose la question de savoir qui est responsable des enjeux spirituels de l'Eglise. Les pasteurs règlent certains problèmes avec les autorités politiques communales mais il n'y a pas que des enjeux politiques; il y a les enjeux spirituels. Que représente le Conseil ou le Conseiller synodal sur le plan cantonal. Ont-ils seulement un rôle administratif ou aussi spirituel? Qui décide que nous sommes prêts pour concélébrer la Sainte Cène ?

Gottfried Locher a parlé de cette question lors d'une interview et a envisagé la possibilité de nommer une sorte d'évêque. Il existe un

véritable problème avec un certain danger d'avoir seulement une Eglise "administrée". La dimension spirituelle doit rester présente. Notre constitution fédérale parle de tout, du sport, des chemins pédestres, etc, mais elle ne parle pas de religion. Dans de nombreux Etats européens, tout ce qui touche aux Eglises est réglé par la Constitution. Un dialogue est présent avec une conscience et une reconnaissance des religions. En Suisse il y a une peur de mêler religion et politique alors que l'on devrait affronter les problèmes multiculturels sur le plan politique **et** de l'Eglise. Il existe une disproportion entre l'Eglise catholique romaine et toutes les autres Eglises, parce que le Vatican est un Etat de droit international. L'Eglise catholique a des nonces partout dans les structures en Suisse alors que les autres Eglises sont absentes. On ne va pas lancer une initiative populaire parce qu'elle serait vouée à l'échec.

La faiblesse de la FEPS vient du fait que l'Eglise réformée s'édifie de bas en haut ce qui est positif et correspond à notre théologie. Malheureusement on ne nous entend plus car l'Eglise réformée suisse (prévue pour l'an 3000) n'a pas de structures nationales ou internationales. Actuellement il n'y a que 18% de protestants en Europe. Les valeurs du protestantisme sont particulièrement importantes pour l'Europe comme la participation des minorités, l'égalité entre homme et femme qui ne vont pas de soi mais sont très présentes chez les protestants. La FEPS est très engagée en Europe et les protestants de Suisse sont aussi des Européens!

Le président remercie M. Thomas Wipf de sa présence et de sa participation.

6. Rapport du Conseil synodal concernant "L'enseignement religieux à l'Ecole secondaire : principe d'une aumônerie œcuménique"

Le pasteur Christian Miaz, pour le Conseil synodal, rappelle que la question de l'enseignement religieux à l'Ecole secondaire revient régulièrement au Synode. En juin 2001, le Synode réaffirmait le principe de l'enseignement religieux. En mai 2003, à travers le rapport "fil rouge de la catéchèse" le Synode confirmait l'engagement de l'EREN à l'Ecole secondaire. Au cours de ce même synode, Neuchâtel-ville déposait une motion demandant au Conseil synodal d'étudier les conséquences de la décision du Synode de renforcer la présence de l'Eglise à l'Ecole, en tenant compte de l'enseignement des cultures religieuses et humanistes à l'école et des moyens que ce renforcement implique en personnes, formation, temps de travail et moyens financiers. Le Synode, par la même occasion, demandait au Conseil synodal d'étudier la question d'une cantonalisation de l'enseignement religieux. Le Synode a accepté cette motion.

Le Conseil synodal a décidé de séparer l'étude de l'enseignement religieux à l'école de celle de la cantonalisation. Il a mandaté le conseil du Centre cantonal Théologie, Education et Formation pour entreprendre cette étude qui a été confiée au pasteur Jean-Jacques Beljean.

Pour le Conseil synodal, l'enseignement religieux actuel à l'Ecole secondaire est arrivé à sa fin et ne peut plus continuer sous cette forme. La participation aux leçons de religion a légèrement diminué à la rentrée 2004 - 2005. Certaines paroisses sont restées stables mais d'autres ont vu une baisse importante en 6^{ème} année. D'autres ont lancé une aumônerie soit en 6^{ème} et 7^{ème}, soit en 7^{ème} seulement. Dans les paroisses où une aumônerie a été mise en place, les résultats sont encourageants.

Les difficultés rencontrées par l'enseignement religieux ne relèvent pas d'une question financière mais du peu de fréquentation des élèves. Pour certains responsables de l'enseignement, l'organisation des leçons est un casse-tête et décourage les meilleures volontés.

L'enseignement des cultures religieuses et humanistes n'enlève pas la pertinence de l'enseignement donné par l'Eglise mais il faut adapter cet

enseignement. Il apparaît très clairement au Conseil synodal que l'enseignement religieux à l'Ecole secondaire ne peut se faire qu'avec les autres Eglises. L'EREN n'est plus suffisamment forte en élèves pour porter seule les leçons de religion telles qu'elles sont données actuellement. Les deux autres Eglises sont ouvertes à une discussion si la présence des Eglises prend la forme d'une aumônerie œcuménique.

Le Conseil synodal demande donc au Synode son accord de principe pour une telle aumônerie, afin d'entreprendre avec les Eglises catholiques une étude sur les modalités, les formes, les conséquences financières et les structures qu'une telle aumônerie impliquerait.

A partir de cette étude, les Eglises se prononceront sur la réalisation d'une aumônerie œcuménique à Ecole secondaire. Le Synode prendra la décision finale pour l'EREN. Pour le moment le Conseil synodal demande au Synode son accord pour l'étude de faisabilité de cette aumônerie œcuménique.

Le président ouvre la discussion sur l'entrée en matière.

M. Luc Dapples, Centre cantonal Théologie, Education et Formation, précise que le Centre ThEF a été enthousiasmé par le rapport du pasteur Beljean et qu'il encourage vivement le Synode à accepter cette résolution.

Le pasteur José Mora, Val-de-Travers, confirme que sa paroisse est entièrement d'accord avec cette offre de collaboration et qu'elle charge le Conseil synodal de régler cette affaire avec les catholiques étant donné que les contacts sont excellents et la collaboration déjà effective.

L'entrée en matière est acceptée à une large majorité.

Le président ouvre la discussion sur la résolution :

"Le Synode accepte le principe d'une aumônerie œcuménique à l'école secondaire"

Le Conseil paroissial de l'Entre-deux-Lacs, par **Mme Danièle Rinaldi**, propose une nouvelle résolution car il a souhaité que l'Aumônerie remplace l'enseignement religieux qui n'est plus possible dans sa forme actuelle :

"Le Synode donne mandat au Conseil synodal d'élaborer avec les Eglises reconnues un projet d'Aumônerie œcuménique qui remplacerait l'Enseignement religieux à l'école secondaire"

La pasteure Bénédicte Gritti Geiser, la BARC, se demande si cet amendement signifierait que l'enseignement religieux serait sorti du cadre scolaire.

Le pasteur Fabrice Demarle Le Joran, précise que ce qui est intéressant est justement de faire une aumônerie à l'école et de rejoindre les élèves sur leur lieu de vie. A l'extérieur elle n'a plus aucun sens.

Le pasteur Christian Miaz, pour le Conseil synodal, répond que le Conseil synodal accepte cet amendement mais demande de préciser qu'il s'agit de "l'aumônerie œcuménique à l'école secondaire qui remplacerait les leçons de religion" par souci de clarté.

L'Entre-deux-Lacs accepte la résolution amendée par le Conseil synodal.

Le pasteur David Allisson, La Chaux-de-Fonds, a besoin d'éclaircissements sur deux points : le diagnostic de la situation dans les différentes régions et la question de la collaboration œcuménique où, selon son expérience à La Chaux-de-Fonds, l'Eglise catholique ne dispose pas des

forces disponibles pour assurer un enseignement traditionnel et une présence à l'école. Il a donc de la peine à se faire une idée réaliste de la situation pour tout le canton.

Le pasteur Pascal Wurz, les Hautes Joux, abonde dans le sens des remarques de David Allisson car, au Locle, l'Eglise catholique romaine s'est aussi retirée de l'enseignement à l'école. Il est un peu sceptique quant au fait que l'EREN assume à elle seule l'aumônerie et réservé sur la suppression des leçons dans ce cadre-là sans s'opposer à ce projet même si c'est problématique dans certaines régions suite au retrait de l'Eglise catholique.

Mme Danièle Rinaldi, Entre-deux-Lacs, trouve que les questions sont bonnes mais qu'il n'est pas possible de se substituer aux prises de position de l'Eglise catholique romaine. Il s'agit de se positionner sur un projet à faire avancer.

Le pasteur José Mora affirme que le programme de la 6^{ème} année n'est pas satisfaisant et qu'il faut réfléchir rapidement à des modifications. Cette aumônerie propose une catéchèse vivante et interactive particulièrement intéressante pour les jeunes. Il est important de planifier et ensuite de chercher les moyens pour y arriver.

Le pasteur Christian Miaz, pour le Conseil synodal, répond que les renseignements statistiques se trouvent dans le rapport du pasteur Beljean et concernent l'année 2003-2004. Les conditions sont différentes selon les paroisses et les régions mais la baisse du nombre de participants est générale. Concernant le caractère œcuménique, il y a une grande différence par rapport à la situation actuelle car l'Eglise catholique prendrait une décision pour l'ensemble du canton avec une implication financière. Si le projet n'aboutit pas il y aura de toute façon un rapport au Synode pour déterminer la suite à donner à la présence de l'Eglise à l'école.

Mme Claire-Lise Vouga, Val-de-Travers, à titre personnel, demande qu'on tienne compte du point de vue des enfants. En 3^{ème} et 4^{ème} primaire ils suivent le programme Enbiro qui est interactif, suivi par le pré-catéchisme qui l'est tout autant. Il est donc particulièrement important de poursuivre à un moment où ils ont quelque chose à dire et besoin qu'on les écoute bien. Souvent les jeunes n'ont pas de projet. Ce lieu pourrait être un endroit où prendre la parole et devenir constructeurs de projets.

Mme Marianne Huguenin, la Chaux-de-Fonds, à titre personnel, se dit très étonnée du petit nombre d'enfants qui suivent l'enseignement religieux alors qu'ils sont très nombreux à être croyants. En tant qu'enseignante il est difficile de rester neutre face aux nombreuses et profondes questions des élèves. Elle trouve donc vraiment important que l'enseignement à l'Ecole secondaire subsiste.

Le pasteur Pierre De Salis, Centre cantonal Théologie, Education et Formation, relève que seule une présence œcuménique rend le projet institutionnellement crédible; il est donc nécessaire que les Eglises signataires du Concordat s'engagent à part égale.

M. Claude Laperrouza, Le Joran, à titre personnel, approuve totalement ce projet. Il a déjà débuté dans la paroisse. Une participation financière a été demandée mais il est clair que si on ne veut pas chasser les gens l'accès doit être gratuit pour tous.

Mme Martine Wong, Neuchâtel, à titre personnel, souhaite que les enfants soient séparés pour les 6ème et 7ème année car ils ont des problèmes complètement différents.

Le pasteur Christian Miaz, pour le Conseil synodal, déclare que certaines questions soulevées par les divers intervenants seront abordées par le Groupe de travail des Eglises reconnues et qu'il n'est pas possible d'y répondre ici. Il recommande d'accepter cette résolution.

Au vote, la résolution amendée est acceptée à l'unanimité. Elle a la teneur suivante :

Le Synode donne mandat au Conseil synodal d'élaborer avec les Eglises reconnues un projet d'Aumônerie œcuménique à l'Ecole secondaire qui remplacerait l'Enseignement religieux

Au vote, l'ensemble du rapport et la résolution sont acceptés.

7. Proposition et motion de juin 2004

a) Motion du Conseil paroissial de Neuchâtel

"Le Synode donne mandat au Conseil synodal d'évaluer l'opportunité d'une égalité de traitement entre personnes enseignant la religion en secondaire et en primaire, donc d'une rémunération des heures assurées dans les classes primaires, et le cas échéant, de tenir compte de cette donnée dans l'élaboration du budget 2005"

Mme Marianne Wullemmin, Neuchâtel, explique que cette motion est issue des discussions du Synode qui s'est déroulé à Couvet où il a été décidé de renforcer la présence de l'Eglise à l'école secondaire. L'idée est de se donner les moyens de la renforcer également à l'école primaire. Anciennement les paroisses étaient responsables de l'enseignement religieux donné dans les écoles. Avec le passage à EREN 2003, les centres d'activité liés à l'enfance et à l'enseignement rencontrent des difficultés dans le recrutement. Il paraît important que le traitement soit égal pour l'enseignement en primaire ou en secondaire. Comme le nombre d'étudiants en théologie pratique augmentera à Neuchâtel, il pourrait être intéressant pour eux de donner des leçons rémunérées. D'autre part, suite à l'acceptation du Fil rouge, les bénévoles ont déjà de nombreux changements à gérer et il est délicat de leur demander un investissement supplémentaire pour entrer dans ces nouveaux programmes. Le budget concerné serait celui de 2006.

Le pasteur Christian Miaz, pour le Conseil synodal, accepte la motion pour étude car elle a l'avantage de traiter les niveaux primaires et secondaires de la même manière. Elle propose de faire le point et de se demander quelle présence, en tant qu'Eglise, est souhaitée à l'école et quelle est sa faisabilité financière.

Au vote, la motion est acceptée par une large majorité. Elle a la teneur suivante :

Le Synode donne mandat au Conseil synodal d'évaluer l'opportunité d'une égalité de traitement entre personnes enseignant la religion en secondaire et en primaire, donc d'une rémunération des heures assurées dans les classes primaires, et le cas échéant, de tenir compte de cette donnée dans l'élaboration du budget 2006.

b) Motion de Christophe Kocher et consorts

"Les signataires de cette motion ayant appris la décision du Rectorat de l'Université de Neuchâtel de fermer l'Institut d'herméneutique de la Faculté de théologie regrettent vivement que le Synode soit mis devant le fait accompli et n'ait pu participer au débat au sujet de l'avenir de l'Institut d'herméneutique et, plus largement, de la Faculté de théologie

parce qu'ils sont d'avis que cet Institut contribue de manière essentielle à la compréhension des textes bibliques et religieux;

parce qu'ils estiment que la licence en herméneutique ouvre une bonne piste pour élargir l'accès au ministère pastoral (voir le point 9 de l'ordre du jour du 16 juin 2004).

Sur cette base ils demandent au Conseil synodal de mettre tout en œuvre pour que l'Institut d'herméneutique soit maintenu à Neuchâtel."

M. Peter Aerne, Neuchâtel, tient à s'exprimer pour dire que cette motion a été développée car, par rapport à la fermeture de la Faculté de théologie, il n'y a jamais eu de prise de position du Synode pour le maintien des branches telles que l'Ancien et Nouveau Testament, l'histoire de l'Eglise, etc. Il ne reste plus maintenant que la théologie pratique. Lors du dépôt de cette motion, il restait encore l'espérance de pouvoir maintenir un institut d'herméneutique qui, malheureusement, depuis est fermé. A titre personnel il regrette que le Synode, représentant l'Eglise, ne se soit pas battu pour maintenir à Neuchâtel cette faculté de théologie qui a des valeurs à transmettre dans la société. Il n'y a donc plus de raison de maintenir cette motion et il la retire mais il est important de laisser des traces pour l'histoire.

8. Propositions et motions éventuelles des Conseils paroissiaux ou des députés

Deux motions portant sur le thème de la Vie protestante ont été déposées, **le président** décide de n'ouvrir qu'un seul débat car il s'agit du même objet.

a) Motion de l'Entre-deux-Lacs concernant la Vie protestante neuchâteloise

"Beaucoup estiment aujourd'hui que la charge financière de "La Vie protestante neuchâteloise (VP-Ne) est excessive voire insupportable pour les budgets des paroisses.

Ainsi,

- sans remettre en cause l'existence de la VP-Ne (même si la charge qu'elle représente mériterait d'être réévaluée par rapport à d'autres charges telles que la cible TERRE NOUVELLE);

- constatant que

- 1. notre paroisse n'est plus à même d'honorer la charge VP-Ne qui lui est imputée*
- 2. cette charge est démesurée par rapport aux autres postes du budget*
- 3. les chroniques mensuelles, telles qu'elles sont aujourd'hui, ne rendent pas le service d'information nécessaire et qu'en conséquence, il faut recourir à d'autres moyens pour communiquer avec les paroissiens (Bulletin des Communes, flyers, tous-ménages, site Internet, etc.)*

le synode demande

1. *une révision profonde du principe de la participation financière automatique des paroisses*
2. *que le Synode soit saisi d'un Rapport décisionnel dans les plus brefs délais."*

Mme Danièle Rinaldi, Entre-deux-Lacs, commente cette motion en relevant le coût de plus en plus lourd pour la caisse paroissiale. Lors d'appels financiers, les gens préfèrent renoncer au journal plutôt que de participer aux frais, ce qui n'a malheureusement pas d'incidence sur la participation prévue à charge des paroisses et ceci au détriment d'autres projets qui seraient nécessaires dans la mise en place d'EREN 2003 et la proximité avec les distancés de l'Eglise. Le coût de la VP devrait être une charge accessible selon le nombre de paroissiens abonnés. Il n'y a pas de demande de suppression de ce journal mais une urgence financière qui motive cette étude.

b) Motion du Conseil paroissial de La Chaux-de-Fonds concernant la Vie Protestante:

"Le synode charge le Conseil synodal d'étudier le financement et le contenu de la Vie Protestante de manière à ce qu'elle soit plus accessible au public en général et moins coûteuse pour les paroisses.

Quelques arguments:

- *la motion du Conseil paroissial de l'Entre-Deux-Lacs soulève un problème réel, mais le Conseil paroissial de La Chaux-de-Fonds craint que la motion soit classée et que ce problème ne soit pas pris en compte, ou alors que la motion soit acceptée et qu'en suivant la proposition de ne plus contraindre les paroisses financièrement cela n'entraîne la disparition de la VP,*
- *les articles de la VP sont trop compliqués, et donc difficilement accessibles à un large public,*
- *les mémentos ne donnent pas satisfaction (voir motion du Conseil paroissial de l'Entre-Deux-Lacs),*
- *les coûts sont trop lourds pour les paroisses,*
- *le journal présente bien et c'est dommage que le contenu ne donne pas*
- *satisfaction."*

Mme Anne-Marie Frutschi, La Chaux-de-Fonds, estime que ce journal pourrait présenter une meilleure image de l'EREN en s'adaptant aux lecteurs pressés. Pour conserver un rôle "multitudiniste" il est indispensable de revenir à une parole vraie et accessible à chacun.

EREN 2003 se voulait proche des distancés mais la VP a plutôt tendance à en éloigner encore plus. Ces personnes prennent souvent des engagements humanitaires importants et ont besoin d'être soutenues et réconfortées. Cela pourrait être le cas par une foi active et pratique et par un journal qui s'intéresse à leurs problèmes d'une manière simple et directe.

Un peu de gaîté et de simplicité dans les illustrations et la présentation rendraient déjà l'accès à ce journal un peu moins rébarbatif.

En quelques mots, elle devrait être plus belle, accessible à chacun et un peu moins lourde pour les caisses paroissiales tout en étant une belle vitrine de l'Eglise.

Mme Eliane Meystre, Est du Val-de-Ruz, apprécie la tenue de la VP et n'a pas de difficulté à sa lecture. Elle trouve la motion ambiguë car tout en ne remettant pas en cause l'existence de la VP mais en voulant la rendre "bon marché" elle risque de devenir peu intéressante donc effectivement

toujours trop chère. Que ce poste soit lourd et pose problème est une réalité et c'est la raison pour laquelle l'Est du Val-de-Ruz soutiendra cette motion pour permettre une discussion et arriver à comprimer et répartir différemment certains coûts mais tout en gardant la qualité de la VP.

Le pasteur Fabrice Demarle, Le Joran, à titre personnel, s'oppose aux motions proposées, car il trouve que le moment est inopportun pour baisser la qualité du rayonnement protestant dans le canton, véhiculé par la Vie protestante, lien de qualité avec l'Eglise pour les milieux culturels ou politiques sur les réflexions sociales, éthiques, théologiques et les différentes institutions.

Le but d'EREN 2003 était de se donner les moyens d'être présent dans la société civile et il ne faut pas confondre la VP qui s'adresse aux protestants dans le sens large du terme, avec un journal d'informations paroissiales. Il serait préférable de supprimer le memento de la VP pour qu'elle ne soit vraiment qu'un organe de réflexion. Comme la VP a peu de moyens à sa disposition les articles paraissent tels qu'ils ont été écrits et ne sont pas forcément compliqués. Les articles de fond renforcent l'identité protestante.

Un groupe info-com a été mis en place en même temps qu'EREN 2003 et il est chargé d'étudier d'une manière globale les modes de communication de l'EREN. Il n'est donc pas opportun de déposer une motion sur un thème alors que tous les sujets doivent être revus et pensés pour donner une image claire de l'EREN par tous les canaux possibles.

La pasteur Bénédicte Gritti Geiser, La BARC, soutient le pasteur Fabrice Demarle et demande que les éléments d'un concept global, déjà en cours d'élaboration, soient présentés au Synode de juin 2005.

Le pasteur Joël Pinto, Entre-deux-Lacs, rappelle que la motion demande un rapport qui étudie la possibilité d'un moindre coût pour les paroisses mais pas celle d'une qualité moindre. La problématique soulevée par La Chaux-de-Fonds est toutefois bien réelle; à savoir si la Vie protestante atteint bien les buts qui avaient été fixés par le Synode. L'Entre-deux-Lacs aimerait un rapport très précis sur cette question pour avoir un débat de fond sur la VP assez prochainement.

M. Luc Dapples, Centre cantonal Théologie, Education et Formation, à titre personnel et en réaction aux propos entendus, dit qu'au Louverain entre 300 à 500 VP sont distribuées chaque mois aux hôtes et que les échos reçus sont positifs. La VP est riche et intéressante et permet un lien avec les personnes non intéressées par les structures de l'EREN. Les coûts ont diminué ces derniers temps par l'insertion d'encarts par exemple. La VP tient compte de ce genre de souci. Vouloir accélérer le mouvement serait préjudiciable à une réflexion à long terme.

M. Claude Laperrouza, Le Joran, relève que le débat devrait être centré sur la dépense mais qu'il a dévié sur la qualité. Il est vrai que la VP ne plaît pas à beaucoup d'engagés de l'EREN mais elle est une image de marque pour les 64% de protestants non engagés et c'est un journal de grande qualité.

Le pasteur Pascal Wurz, Les Hautes Joux, donne des éléments chiffrés de sa paroisse suite à un appel qui proposait aux personnes qui ne désiraient plus recevoir la VP de retourner un coupon. Il y a eu 358 refus ce qui correspond à un abonné sur huit qui ne veut plus la Vie protestante. La charge qui incombe à la paroisse devient difficilement supportable car elle se fait aux dépens d'autres activités plus intéressantes pour la paroisse.

Mme Marie-Henriette Zweiacker, Entre-deux-Lacs, rappelle que la motion demande une révision de la **participation automatique** des paroisses et non du prix du journal. Elle demande une étude et la discussion se fera plus tard sur la base du rapport établi par le Conseil synodal

Mme Christine Fischer, pour le Conseil synodal, prend en compte toutes les remarques et explications. Elle rend attentif au fait que si on veut garder la Vie protestante telle qu'elle est, mais que les paroisses ne veulent plus participer au financement, il faudra trouver des fonds ailleurs et ce sera peut-être la caisse centrale qui devra participer davantage. Il faut également se demander quelles en seront les conséquences sur les paroissiens et les paroisses. Le Conseil info-com se préoccupe de la Vie protestante mais il a besoin de temps pour cette étude et l'élaboration d'un rapport.

Mme Mireille Donati, Neuchâtel, dit que dans sa paroisse un appel financier est envoyé aux lecteurs et que les rentrées permettent de rembourser les coûts. L'appel est distribué par des porteurs bénévoles, ce qui permet d'économiser les frais postaux.

M. Jacques Laurent, Le Joran, estime que le mélange des deux motions est dommageable pour la qualité des discussions. La Chaux-de-Fonds remet en cause le contenu et l'Entre-deux-Lacs le financement. Mais le développement de cette dernière motion n'est pas cohérent puisqu'elle dit "*les chroniques mensuelles ne rendent pas le service d'information nécessaire*". S'agit-il d'une révision profonde de la participation financière, ce à quoi il adhère, ou d'y mêler aussi le contenu et le moyen de financer la VP ?

Le pasteur Pierre de Salis, Centre cantonal Théologie, Education et Formation, ne comprend pas pour quelles raisons la participation au financement de la VP est de plus en plus difficile pour les paroisses. Il semble qu'il y a moins de motivation à récolter des fonds pour une paroisse devenue plus grande qu'auparavant. Le Centre social protestant bénéficie du même régime financier que la Vie protestante via une participation automatique des paroisses. Trois paroisses disent qu'elles n'arrivent plus à faire face, alors existe-t-il un malaise plus profond qui demanderait de revoir l'entier des contributions imposées aux paroisses et pas seulement la VP qui est un journal également très apprécié à l'extérieur de notre canton et dont les autres Eglises saluent la qualité ?

Mme Danièle Rinaldi, Entre-deux-Lacs, répond que le poste a toujours été conséquent pour les finances mais que dans la situation conjoncturelle actuelle il devient de plus en plus lourd face à la difficulté de trouver des fonds. Il existe également un malaise vis-à-vis des gens qui démissionnent, convaincus d'alléger ainsi la caisse alors que ça ne change rien à la contribution automatique des paroisses.

Le pasteur David Allisson, La Chaux-de-Fonds, n'a pas de réponse quant à la difficulté de rechercher des fonds. Par contre il constate, dans sa paroisse, que la période de flou par rapport à la nouvelle structure se prolonge pour les finances. Il en va de même pour le budget de l'EREN étudié ce matin qui n'est pas encore au point. Ce flou induit un certain stress qui se traduit par un réflexe d'économie. Le Conseil paroissial de La Chaux-de-Fonds, à la suite de ces réactions contradictoires, pense qu'il est important de se poser des questions sur le contenu et le financement de la VP, bien qu'il ne souhaite pas déposer de motion pour le moment.

Mme Christine Fischer, pour le Conseil synodal, ajoute que la Vie protestante est un outil important de la présence de l'EREN dans le canton, tant pour les distancés que pour les paroissiens.

Le président passe au vote, il rappelle que la discussion a eu lieu sur les deux motions en même temps mais, qu'elles ne sont pas opposées l'une à l'autre. Il est donc possible de les accepter les deux car elles ne sont pas contradictoires; seul le contenu du rapport du Conseil synodal changerait.

La motion de l'Entre-deux-Lacs est acceptée par 21 voix contre 19. Elle va donc au Conseil synodal pour un rapport dans les plus brefs délais. Elle a la teneur suivante :

Le Synode demande :

- **une révision profonde du principe de la participation financière automatique des paroisses à la Vie protestante neuchâteloise,**
- **que le Synode soit saisi d'un rapport décisionnel dans les plus brefs délais.**

La motion de La Chaux-de-Fonds est refusée par 25 voix contre 17.

9. EREN 2003 :

- **Information de la Commission d'examen de la gestion sur son travail d'évaluation**

M. Bertrand Jaquet, pour la Commission d'examen de la gestion, rappelle que la CEG a été mandatée, lors du dernier Synode, pour évaluer le Synode, le Bureau du Synode, le Conseil synodal et l'information-communication dans le cadre du projet EREN 2003. De même que le Groupe d'accompagnement a comme répondant le Conseil synodal, la CEG a comme répondant le Bureau du Synode qu'elle informe de ses démarches.

La CEG souhaite contribuer à un équilibre dynamique et fraternel entre l'exécutif et le législatif. Elle va avancer pas à pas, avec un maximum d'objectivité pour évaluer les trois domaines confiés et non pas pour apprécier des personnes. La CEG envisage de travailler en parcourant des étapes successives :

- Synode : un questionnaire anonyme sera envoyé à chaque député et suppléant. Il sera nécessaire d'y consacrer du temps pour le remplir mais il est essentiel pour ce mandat d'évaluation.
- Bureau du Synode : aussi un questionnaire et une rencontre entre le Bureau et la CEG pour étudier les réponses données.
- Conseil synodal : la CEG abordera tout d'abord l'organisation du Conseil synodal en posant trois questions à chaque Conseiller puis le fonctionnement sera abordé très concrètement en évaluant de quelle manière le Conseil synodal traite les résolutions votées et voir, dans le cadre d'EREN 2003, comment elles ont été traitées.
- Information-communication : ce point est délicat et difficile à évaluer pour des profanes. La question se pose de recourir à l'aide d'un spécialiste.

La tâche dévolue à la CEG est très grande et il est possible qu'elle fasse appel à l'un ou l'autre pour obtenir du renfort selon les connaissances et les expériences personnelles.

**- Information du Conseil synodal concernant le pilotage,
l'accompagnement et l'évaluation du processus EREN 2003**

Rapport de la pasteure Isabelle Ott-Baechler, pour le Conseil synodal :

Introduction :

Il y a plus de 10 ans, nous avons entrepris un voyage ensemble. Nous l'avons fait, portés par des convictions, et une vision de ce que serait notre Eglise. De 1999 à 2003, nous avons construit un projet, c'était le temps de la créativité et de l'imagination. Ce projet a mobilisé nos forces et nos énergies, nous y avons projeté nos désirs et nos rêves d'Eglise. Aujourd'hui, nous sommes dans une toute autre situation. Nous avançons sur le chemin de la mise en place de ce que nous avons projeté ensemble. Sur ce chemin, nous rencontrons certains d'obstacles, bien concrets. L'année 2004 fut une année d'apprentissage. Les Conseils et les permanents ministres et laïcs ont été confrontés à la fois aux agacements d'une nouvelle organisation qui fonctionne plus ou moins bien et aux difficultés de la pénurie. Les changements fréquents de ministres prennent du temps et demandent aussi une constante adaptation. Le Conseil synodal ne sous-estime pas l'énergie dépensée, les fatigues occasionnées et pour quelques-uns une certaine lassitude. Une mise en place comme nous l'avons entreprise est ambitieuse. Mais le voyage n'est pas achevé. Il faudra encore du temps pour que la nouvelle organisation fonctionne pleinement. Pour le Conseil synodal, l'important consiste dans le fait que dans chaque paroisse, dans chaque centre cantonal, l'on avance dans le sens de mettre en œuvre les décisions du Synode; le rapport sur les objectifs étant un plan d'action permettant de se situer et d'avancer dans la bonne direction. Ce rapport doit permettre de mesurer où nous en sommes, ce qu'il reste encore à faire. C'est un point de repère, la carte à laquelle on se réfère.

Ceux qui entreprennent des marches en montagne connaissent bien ce phénomène: nous avançons, nous franchissons un obstacle, puis un autre... ce qui devrait nous rapprocher du but et nous découvrons encore une petite vallée et un sommet qui nous séparent de l'endroit que nous voulions atteindre. C'est là où nous en sommes.

Bien que nous ne soyons même pas à la moitié du chemin, le Conseil synodal estime que nous marchons dans la bonne direction et que le chemin déjà parcouru est réjouissant.

1. Organisation et fonctionnement du pilotage, coordination avec l'Equipe d'accompagnement et la Commission d'examen de la gestion (CEG).

De mai 2003 à aujourd'hui, le Conseil synodal a suivi la mise en place du processus EREN 2003 de la manière suivante :

- Le 16 juin 2003, une lettre du Conseil synodal a été adressée aux Conseils paroissiaux et des centres cantonaux mettant la présidente du Conseil synodal a disposition pour toutes questions ou problèmes concernant la mise en place de la nouvelle organisation;
- le Conseil synodal a réuni trois fois les présidents des Conseils paroissiaux et de centres cantonaux ;
- le département de l'Intérieur a rencontré les modérateurs des colloques ;
- le département Finances et administration a rencontré les caissiers ;

- le Conseil synodal a commencé une tournée dans le canton, se rendant dans les paroisses pour une soirée d'échange avec les Conseils paroissiaux et de centres cantonaux, il a visité pour l'instant les paroisses du Joran et des Hautes Joux ;
 - Le Conseil synodal a mandaté le centre cantonal « Théologie, Education et Formation » pour proposer aux paroisses et centres cantonaux une formation au mandat ;
- Ces rencontres se sont avérées utiles et constructives; elles se poursuivront bien sûr à l'avenir et s'intensifieront concernant les visites du Conseil synodal aux Conseils paroissiaux et de centres cantonaux.

Comment fonctionne le pilotage de la mise en place, de l'accompagnement et de l'évaluation ?

Au moment où la mise en place est suffisamment avancée pour pouvoir identifier certaines difficultés dans les paroisses et centres cantonaux, et cela grâce au travail de l'Equipe d'accompagnement, le Conseil synodal a décidé d'assurer **le pilotage** de cette mise en place de la manière suivante. Il n'a pas souhaité créer un nouveau groupe en son sein et a donc **confié ce mandat à un groupe déjà existant, son Bureau. Ce dernier est composé de la présidente du Conseil synodal, de Georg Schubert, vice-président, de Monique Vust, secrétaire, de Michèle Allisson, vice-secrétaire et du Secrétaire général.**

La constitution d'un groupe de pilotage doit permettre de donner une visibilité à la conduite du processus EREN 2003. Le groupe de pilotage devient la courroie de transmission entre les organes de l'Eglise et le Conseil synodal. Il sera le porteur des balises et repères que le Conseil synodal décidera.

La constitution du groupe de pilotage doit permettre de perpétuer l'idée d'un processus participatif : par des choix de communication adéquats, il facilitera un état d'esprit qui permette aux organes de l'Eglise de se faire entendre.

Voici quelques éléments de **son mandat** :

- Assurer la direction de l'accompagnement et de l'évaluation Assurer la planification générale jusqu'au terme du processus EREN 2003. Définir les pistes de travail à proposer aux organes de l'Eglise et à l'ensemble de l'Eglise. Définir d'éventuels correctifs à apporter au projet initial.
- Assurer les aspects liés à la communication. L'autorité décisionnelle est le Conseil synodal.

Ce dernier a toute compétence politique et stratégique. En cas de conflit, le Conseil synodal arbitre. Le groupe de pilotage est un organe opérationnel.

Il assure une transparence totale avec le Conseil synodal.

Pour assurer **une coordination** avec l'Equipe d'accompagnement, la présidente participe aux séances. Elle est **la personne de contact** pour la CEG et entretient des liens avec la CEG à travers son président.

2. Les points d'attention et les enjeux

Le Conseil synodal a reçu à la mi-août le 2^e rapport de l'Equipe d'accompagnement. Ce rapport découle des rencontres faites ce printemps et cet été avec les Conseils paroissiaux et de centres cantonaux ainsi qu'avec les colloques. Pour rappel, il s'agit d'évaluer la pertinence de processus EREN 2003 en fonction des buts et des objectifs du projet. C'est donc comme un zoom qui met en évidence l'un ou l'autre aspect problématique et encourageant de la mise en place de la nouvelle organisation. Ce rapport a

été envoyé aux Conseils paroissiaux et de centres cantonaux, à l'exception de deux chapitres qui seront remis par l'Equipe d'accompagnement aux Conseils durant le premier semestre 2005, pour permettre réactions et discussion.

Les présidents des Conseils ont exprimé leur intérêt à avoir une vue d'ensemble de la situation de l'EREN. Le Conseil synodal tiendra compte de ce point pour ses prochaines informations.

Le Conseil synodal a analysé le rapport de l'Equipe d'accompagnement ainsi que les différentes informations en sa possession. Le Conseil synodal a identifié 5 lieux significatifs et délicats, - comme dans le corps humain - ce sont **les articulations** qui requièrent toute notre attention

a) 1^{ère} articulation : Les centres d'activités- Conseil paroissial : les compétences respectives

Les centres d'activités sont les lieux de concrétisation de la mission de l'Eglise, les centres d'activités regroupent les personnes actives sur le terrain dans un domaine particulier. L'enjeu est le suivant : les centres d'activités sont des lieux de créativité faisant partie d'un ensemble. Il s'agit donc de clarifier le cadre : les compétences du centre d'activités, les compétences du Conseil paroissial. Des bénévoles hésitent à prendre des initiatives, d'autres ne souhaitent pas s'engager, parfois parce que le cadre n'est pas clair, qui décide de quoi, quelle est la marge de manœuvre du centre d'activités. Dans les paroisses où cela fonctionne bien, les centres d'activités sont une source de dynamisme.

b) 2^e articulation : L'équilibre paroisse et lieux de vie, avec le rôle et compétences des Conseils de communauté locale et du groupe local du centre d'activités « Cultes et vie spirituelle »

Le rôle du groupe local "Cultes et vie spirituelle" est d'être le vis-à-vis du pasteur référent. Celui du CCL est d'assumer des tâches bien précises, en particulier la coordination des activités des lieux de vie. Des pasteurs référents se sont retrouvés sans groupe constitué dans leur lieu de vie, devant faire face à toute sorte de demandes pratiques. Ce qui est contraire aux buts du projet EREN 2003. Ce point devra faire partie de la prochaine séance des présidents, ce printemps : Comment veiller au réseau local et assumer des tâches d'information et de coordination dans les lieux de vie ?

c) 3^e articulation : Le rôle du pasteur référent demande à être précisé et valorisé par rapport aux autres ministères de la paroisse.

Ce dossier est aux mains du département de l'Intérieur. L'aspect généraliste de cet engagement, ainsi que la responsabilité théologique qu'il comporte doivent être mieux mis en valeur.

d) 4^e articulation : Un changement du travail du Conseil paroissial et du centre cantonal, et des liens avec le colloque

Les Conseils sont très fortement sollicités d'une part pour la mise en place d'une nouvelle organisation et l'apprentissage d'un nouveau fonctionnement. Les Conseils font l'apprentissage d'une nouvelle manière de travailler, en déléguant en fixant des cadres pour les centres d'activités, en travaillant par mandats... Les avancées dans ce domaine sont réjouissantes.

e) 5^e articulation : entre la dimension paroissiale et la dimension synodale, les préparations du Synode.

La préparation des sessions du Synode dans les Conseils paroissiaux et de centres cantonaux s'améliorent. Les Conseils de centre déplorent que leurs députés n'aient pas de suppléants. Voilà un correctif à apporter. Dans la nouvelle organisation, l'échange entre paroisses n'existe plus comme il était présent dans les anciens Conseils régionaux. Est-ce que la dimension synodale en sera diminuée ? Il est encore trop tôt pour le dire.

3. Les points forts

Quelques modérateurs consultés ont souligné :

1. La liberté nouvelle de penser plus globalement et d'organiser comme au Jeûne, à Montmirail, une animation en collaboration avec le Centre cantonal Diaconie et Entraide qui a connu un important succès et a commencé à créer une identité paroissiale, dans la paroisse de l'Entre-deux-Lacs.
2. Des centres d'activités qui fonctionnent bien dans la paroisse du Joran et du Val-de-Travers
3. Mobilisation inattendue dans la paroisse des Hautes Joux, pour soutenir le catéchisme.
4. Gestion de la pénurie de pasteurs rendue possible.

4. Les moyens mis en place

Nous avons mis quatre ans à imaginer une nouvelle organisation de l'EREN. Cette nouvelle organisation s'est mise en place dès le mois de mai 2003, il y a une année et 7 mois. Il est nécessaire que le Conseil synodal :

1. identifie les problèmes, grâce au travail de l'Equipe d'accompagnement et à la CEG, et vérifie avec les organes concernés la justesse de l'analyse
2. trie ses problèmes par ordre d'importance et d'urgence
3. trouve rapidement avec ses partenaires des solutions à des difficultés identifiées et mette en œuvre des moyens pour résoudre ces difficultés

Le Conseil synodal veut répondre de manière personnalisée aux difficultés rencontrées, car elles varient beaucoup d'une paroisse à l'autre, d'un centre cantonal à l'autre. Le Conseil synodal a d'ailleurs déjà commencé à proposer des mesures personnalisées et concertées.

Le but à poursuivre, c'est la mise en place de la nouvelle organisation d'ici 2007. Ce but a été découpé en étapes, ce sont les objectifs donnés par le rapport du même nom. Les délais sont des points de repères qui permettent de mesurer l'avancée des travaux. Les délais sont donc là pour :

- se réjouir d'avoir atteint l'objectif
- ou constater que l'objectif n'est pas atteint soit parce qu'il y a un décalage entre le projet et la vie, et que le projet doit être modifié, soit à cause d'un problème local qui doit être identifié afin de le résoudre.

Il est prématuré pour le Conseil synodal de proposer des correctifs aux décisions synodales, il est nécessaire de donner des chances à la nouvelle organisation pour qu'elle fonctionne pleinement avant de pouvoir juger des effets non désirés comme de ceux qui ont été voulus.

Conclusion

Nous ne sommes pas encore à la moitié du chemin. "Oser, c'est perdre pied un instant. Ne pas oser, c'est se perdre soi-même" Soeren Kierkegaard

Le président salue Mme Sylvie Perrinjaquet, Conseillère d'Etat, qui s'exprimera à la fin de la séance.

10. Information sur la mise en place de la politique des oeuvres

Mme Jacqueline Lavoyer-Bünzli, pour le Conseil synodal, effectue un retour en arrière et rappelle qu'en juin 2003 le Synode a accepté une nouvelle clé de calcul pour les cibles des paroisses.

En juin 2004 les résolutions adoptées définissaient les principes fondamentaux :

- garantie de maintenir la cible jusqu'en 2007,
- recherches de fonds axées sur des projets des trois œuvres reconnues,
- un état des lieux et des outils pratiques, pilotés par le Centre cantonal Diaconie et entraide en concertation avec le Conseil synodal et les paroisses,
- négocier les conditions d'aménagement de cette politique avec les œuvres reconnues,
- un montant global de 595'000.- fr. garanti pour 2005,
- des rapports d'information pour 2005 et 2006 et d'évaluation en 2007,
- soutenir les démarches en vue d'une fusion des œuvres.

Dans quel contexte, aujourd'hui, s'inscrit cette nouvelle façon de faire en ce qui concerne la concertation avec les œuvres. Pain pour le prochain (PPP) et l'Entraide protestante suisse (EPER) sont devenues des fondations et ont vécu des changements de personnes. M. Reto Gmünde a été élu secrétaire général de PPP. Il est romand et bilingue ce qui devrait faciliter l'ouverture d'une possibilité de fusion.

Le Département missionnaire (DM) est en plein travail de réorientation avec une volonté de dégager de grands axes stratégiques et un programme institutionnel.

Le processus de la Table ronde a permis des négociations, sous l'égide de la FEPS, entre Mission21 et le DM, qui ont mené à un contrat cadre avec des prestations spécifiques à chacune des deux œuvres protestantes suisses.

Le Comité de coordination Terre Nouvelle (CCTN) qui englobe l'EPER, PPP et le DM, a un Règlement de fonctionnement depuis avril 2004. Il finalise un cadre de référence pour arriver à une bonne collaboration et à des discussions approfondies où les besoins respectifs sont pris en compte. Il reste encore à finaliser les demandes et les attentes vis-à-vis des œuvres de la part des Eglises face au CCTN.

Le Jeûne Fédéral fait également partie de la cible mais son fonctionnement, les critères d'attribution, les projets et les rôles de l'EREN et de l'Etat sont à revisiter par le Comité.

L'EREN fait aussi partie de la CEVAA et un lien plus direct entre l'EREN et la CEVAA est aussi à revoir. Il faut évaluer les orientations prises et voir quelles sont les possibilités de dynamiser l'EREN ; la création d'un groupe de travail est en cours à cet effet.

Au niveau de l'EREN, une aide pratique est prévue. Elle a commencé par la consultation des paroisses. Actuellement huit paroisses sur douze ont été visitées et le but est d'avoir terminé en mars 2005. Il s'agit de déterminer les ressources des paroisses, leurs besoins, les synergies et d'accompagner le passage de l'ancienne à la nouvelle structure par un dialogue et un soutien mutuel.

Pour faciliter le travail des paroisses une boîte à outils a été développée sous la forme d'un dossier contenant diverses fiches explicatives sur les spécificités des œuvres, les rôles des différentes instances paroissiales (centre d'activité Terre nouvelle, Conseil paroissial etc.), et les ressources à disposition telles que le Centre œcuménique de documentation, pour donner des impulsions aux paroisses.

Il reste à reprendre les points qui mobilisent les paroisses mais ne sont pas rattachés aux œuvres reconnues, donc pas dans la cible à atteindre. Faut-il envisager de les intégrer ou s'inspirer de cette dynamique pour la mettre en pratique dans la recherche de fonds des paroisses ?

Il est également nécessaire de revoir l'usage du "Fonds 1% aide au Tiers Monde" qui actuellement sert davantage à combler la cible pas atteinte qu'à répondre à d'autres sollicitations.

11. Situation financière des œuvres d'entraide

Mme Jacqueline Lavoyer-Bünzli, pour le Conseil synodal, relève qu'à mi-novembre la situation financière de la cible semblait se stabiliser et avait cessé de descendre. Actuellement cette stabilisation ne semble pas confirmée et il est toujours difficile d'estimer les rentrées jusqu'à la fin de l'année. La nouvelle clé de calcul instaurait une flexibilité en proposant le minimum à atteindre et un montant souhaité. Pour 2004 la cible minimale s'élève à 550'000 francs, au 25 novembre les montants recueillis sont de 321'596.65 francs.

Pour 2005, les mêmes minima paroissiaux ont été gardés pour laisser le temps d'entrer dans la logique d'une meilleure visibilité des actions au travers des projets. Par la suite, il s'agit d'observer si la tendance s'inverse vraiment et si un retour à une progression de la contribution est de nouveau envisageable pour 2006.

12. Information du Conseil synodal sur le nouveau Psautier

Le pasteur Christian Miaz, pour le Conseil synodal, informe le Synode qu'une large consultation sur le psautier pour la francophonie est prévue de janvier à mars 2005 sur la base d'un prototype et d'un questionnaire mis à disposition par le bureau de la Conférence des Eglises romandes (CER).

Le Conseil synodal a décidé que cette consultation passerait par les centres paroissiaux "cultes et vie spirituelle" et les organistes en lien avec ces centres. La Société des pasteurs et ministres neuchâtelois ainsi que la Commission de liturgie et de musique sacrée seront également consultés. Les modalités de la consultation n'ont pas encore été clairement définies car il n'y a que peu de prototypes à disposition et le temps de consultation est bref. Le Conseil synodal fera parvenir les résultats à la CER.

Le pasteur Christian Miaz quittera le Conseil synodal à fin décembre 2004. Il remercie chacun de la confiance qui lui a été accordée pendant toutes ces années. Il va gagner des soirées de matches mais perdre aussi l'élément et l'esprit de fraternité qui règne au Conseil synodal. Il remercie vivement ses collègues et recommande à tous de prier et de soutenir la présidente du Conseil synodal qui occupe un poste difficile.

13. Information sur la Fédération des Facultés de théologie romandes

Rapport de la pasteure Isabelle Ott-Baechler, pour le Conseil synodal :

Lors du Synode de juin 2004, les députés ont donné leur agrément à la nomination de deux professeurs de théologie pratique. Cette nomination a été prononcée par le Conseil d'Etat et **les pasteurs Lytta Basset et Félix Moser** ont pris leur fonction de professeurs à la Faculté de théologie de Neuchâtel, et dans le cadre de la Fédération des Facultés de théologie, le 1er octobre 2004.

Les branches enseignées à la Faculté de théologie de Neuchâtel sont les suivantes :

- Relation d'aide, psychologie pastorale et accompagnement des personnes, par Mme Lytta Basset
- Homilétique, liturgique, actes pastoraux et théologie pastorale, par M. Félix Moser
- Pédagogie de la religion et catéchétique, par M. Pierre-Luigi Dubied
- Pour le professeur Martin Rose : appui biblique et, par ailleurs, chargé de mettre sur pied un projet d'enseignement au niveau bachelor et master en herméneutique de la tradition judéo-chrétienne, pour les étudiants non-théologiens, dans le cadre de la Faculté des Lettres. Cette possibilité est encore en négociation.

Les collaborations entre la Faculté de théologie et les Eglises sont intensifiées, en particulier grâce à la collaboration nécessaire entre l'Office protestant de la Formation (OPF) et la Faculté, en particulier pour les "séminaires expérimentaux", ces immersions des étudiants dans la pratique pastorale durant les deux dernières années de leurs études. Le professeur Félix Moser est membre du Conseil de l'OPF et une fructueuse collaboration s'est établie avec les formateurs romands.

Mme Lytta Basset a été nommée par le Conseil synodal "membre du Conseil du centre cantonal Théologie, Education et Formation (TheF)", des perspectives réjouissantes de collaboration, en particulier avec le secteur Théologie peuvent être envisagées. Le professeur Martin Rose est membre de la commission de consécration. Les professeurs sont aussi prêts à participer à des groupes de travail, à présider des cultes ou à donner des conférences. Plusieurs défis attendent l'Eglise, en particulier le responsable des ministères chargé des contacts avec les étudiants en théologie. Les nouveaux étudiants neuchâtelois ont commencé leur cours à Lausanne ou à Genève comme prévu par la Fédération. Il s'agit de penser à un suivi "à distance" ou "malgré la distance".

Mme Sylvie Perrinjaquet, Conseillère d'Etat, transmet les salutations du Conseil d'Etat et remercie le Synode de consacrer une journée pour remettre en question des certitudes, des préoccupations pour redéfinir la place des Eglises dans la Société. Elle reprend la citation de la présidente qui disait "ne pas oser c'est se perdre soi-même" car aujourd'hui il est nécessaire d'oser et de renforcer son appartenance à la Communauté chrétienne. La Vie protestante met en évidence le respect, des autres et face à nous-mêmes.

Les débats qui se sont déroulés hier au Grand Conseil ne présentaient pas tout à fait cette couleur-là! Quand le respect n'est pas présent parmi les politiciens qui devraient, les premiers, être capables de s'exprimer dans le respect on commence à se faire du souci pour le reste. On aimerait que le respect demeure une évidence.

Ce rappel du respect pourra se faire en démarrant ensemble une présence auprès des jeunes. Le projet de l'aumônerie œcuménique la ravit et elle lui souhaite une pleine réussite.

Elle revendique le fait d'être dans un Etat laïque où aussi bien le politique, le judiciaire et le religieux fonctionnent et jouent leur rôle chacun de leur côté dans le respect de la séparation des pouvoirs, mais elle revendique aussi l'appartenance à une société chrétienne.

Ce point est à garder en mémoire et à rappeler car début janvier 2005 se dérouleront les votations de Schengen et Dublin. Un des paramètres est l'arrivée ou non de pays européens avec une forte représentation d'une communauté qui n'est pas majoritaire dans notre pays.

Les débats vont être forts et se cristalliser sur des vérités mais probablement aussi sur des mensonges. Il sera alors important de mettre en évidence le respect des uns et des autres et de savoir le rappeler.

Elle tient à remercier l'EREN de toujours pouvoir, dans le respect, être partenaires que ce soit au travers du Centre social protestant ou dans le respect des institutions. Elle souhaite continuer d'avancer ensemble dans l'intérêt général de ce canton et des femmes et des hommes qui constituent notre société. Elle adresse à tous ses meilleurs vœux pour de très belles fêtes de fin d'année.

Prière finale par M. Robert Tolck, pasteur

Séance levée à 16 h 30

Neuchâtel, le 19 décembre 2004.

les secrétaires :

le président :

Claire Beljean

Anne Bonvin

Phil Baker